



CHAMBRE
prise en considération
du rapport
Amendement n° C

Rejeté
KRP

Projet de loi n°66

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Amendement déposé par le député de Jonquière

ARTICLE 11.1.

Insérer après l'article 11 du projet de loi, le suivant :

« 11.1. Pour bénéficier d'une ou plusieurs mesures d'accélération prévue à l'article 11, un projet d'infrastructure mentionné à l'annexe I doit faire l'objet d'une recommandation du président du Conseil du trésor s'appuyant sur la grille d'analyse multicritère des impacts sociaux, environnementaux et économiques prévue à l'annexe III. »



CHAMBRE
prise en considération
du rapport
Amendement n° D

Rejeté
KRP

Projet de loi n°66

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Amendement déposé par le député de Jonquière

ARTICLE 12

Le premier alinéa de l'article 12 du projet de loi est modifié par le remplacement du mot « cinq » par « deux ».



CHAMBRE
prise en considération
du rapport
Amendement n° E

Rejeté
KRP

Projet de loi n°66

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Amendement déposé par le député de Jonquière

ARTICLE 28

Le deuxième alinéa de l'article 28 du projet de loi est modifié par le remplacement du mot « cinq » par « deux ».



CHAMBRE prise en considération du rapport Amendement n° <u>F</u>

Rejeté
KRP

Projet de loi n°66

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Amendement déposé par le député de Jonquière

ARTICLE 52

L'article 52 est remplacé par le suivant :

Le projet de sécurisation de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge et le projet d'amélioration de l'autoroute 30 entre Brossard et Boucherville bénéficient d'un projet pilote sur la mise en place d'équipes dédiées à l'accélération de la mise en oeuvre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.



CHAMBRE
prise en considération
du rapport
Amendement n° G1

Rejeté
KRP

Projet de loi n°66

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Amendement déposé par le député de Jonquière

ARTICLE 53

L'article 53 est remplacé par le suivant :

« 53. Les délais prévus aux articles 150 à 157 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme peuvent être réduits de moitié pour un projet d'infrastructure mentionné à l'annexe I qui est une intervention visée à l'article 149 de cette loi. »



CHAMBRE
prise en considération
du rapport
Amendement n° H

Rejeté
KRP

Projet de loi n°66

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Amendement déposé par le député de Jonquière

ANNEXE I

Le tableau de l'Annexe I est modifié par la suppression de la ligne N°117 –
Agrandissement du Collège Dawson.



CHAMBRE
prise en considération
du rapport
Amendement n° I

Rejeté
KRP

Projet de loi n°66

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Amendement déposé par le député de Jonquière

ANNEXE I

Le tableau de l'Annexe I est modifié par la suppression de la ligne N°120 – Aménagement sur une partie du site de l'Hôpital Royal Victoria du Centre universitaire de santé McGill.